

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 28 MAI 2008**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 28 mai 2008

Aujourd'hui, à quatorze heures douze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 64 Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives

n^o 70 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec

n^o 73 Loi sur le courtage immobilier

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.